

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	21 novembre 2019	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	21 novembre 2019	En exercice : 50 Présents : 42 Votants : 48

Séance du 27 novembre 2019

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 27 novembre 2019 deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Jean-Pierre BARRET, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Benoît HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Daniel EMERY, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Catherine DECUYPER, pouvoir à Nicolas SORET
M. Rémi BICHEBOIS, pouvoir à Bernard MORAINÉ
M. Christian ROTILIO, pouvoir à Jean-Pierre BARRET
M. Hassan LARIBIA, pouvoir à Jean PARMENTIER
Mme Corinne BALLANTIER, pouvoir à M. Jacques COURTAT
M. Alain PETER, pouvoir à Sylvie BLANC
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY
M. Patrick LEMAISTRE
Mme Isabelle MICHAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Adoption du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
du Centre Yonne

Envoyé en préfecture le 06/12/2019
Reçu en préfecture le 06/12/2019
Affiché le 06 DEC. 2019
ID : 089-248900938-20191206-ENV_2019_88-DE

Objet : Adoption du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du Centre Yonne

Vu la loi de mise en œuvre du Grenelle du 13 juillet 2010, dite loi « Grenelle 2 », notamment l'article L.541-15-1 portant sur la définition d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) par les collectivités territoriales à compétence déchets,

Vu le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° ENV/2018/52 du 3 mai 2018 relative à la délégation de l'élaboration du PLPDMA au Syndicat des Déchets Centre Yonne,

Vu la délibération n° ENV/2018/91 du 17 décembre 2018 relative à la détermination des objectifs de prévention déchets spécifiques à la Communauté de Communes du Jovinien,

Vu la délibération n°14/2019 du Syndicat des Déchets Centre Yonne portant adoption du PLPDMA,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA en date du 17 mai 2019,

Considérant que la consultation du public a été effectuée selon le cadre imposé par la réglementation,

Considérant que ce nouvel outil de planification respecte la volonté et les ambitions de chaque collectivité tout en permettant de proposer un plan d'actions cohérent et concerté à l'échelle du Centre Yonne,

Considérant que le Syndicat des Déchets du Centre Yonne mettra tous les moyens humains, matériels et financiers dont il dispose pour accompagner la Communauté de Communes du Jovinien à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée,

Considérant que la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi pourra se réunir tous les ans pour évaluer et adopter les objectifs,

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires, réunis le 18 novembre 2019,

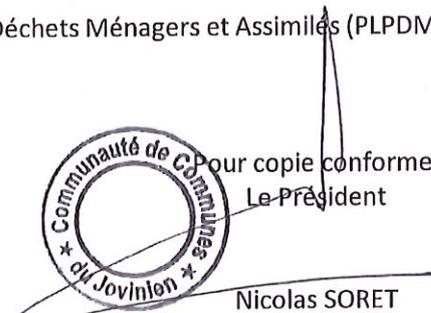
Vu l'exposé du président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Syndicat des Déchets du Centre Yonne à déposer le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du Centre Yonne en Préfecture et à l'envoyer à l'ADEME Régionale.

- **APPROUVE** le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du Centre Yonne.

Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SORET

Envoyé en préfecture le 06/12/2019
Reçu en préfecture le 06/12/2019
Affiché le 6 DEC. 2019
ID : 089-248900938-20191206-ENV_2019_88-DE